



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD**

Recueil spécial n°13

Délégations de signature

Publié le 19 mai 2010

Le contenu intégral des textes/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SOMMAIRE

PAGE ***S***

<u>Agence Régionale de la Santé</u>	3
-Arrêté N° 10/12 du 26 avril 2010 portant délégation de signature.....	4

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :
www.corse.pref.gouv.fr, rubrique : Recueil des actes administratifs.

Il peut aussi être consulté en version papier sur simple demande aux guichets d'accueil de la
Préfecture de la Corse-du-Sud, ainsi qu'auprès de la Sous-Préfecture de Sartène.

[Agence Régionale de la Santé](#)



ARRETE ARS/10/12 du 26 AVRIL 2010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.1432-2 issu de l'article 118 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et les articles L.1421-1, L.1421-2, L.1421-3, R.1421-13, L.5127-1 et R.5127-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Dominique BLAIS, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2010-01 du 1^{er} avril 2010 portant délégation de signature à M. Christian FAVIER, Directeur Général Adjoint ;

Vu l'arrêté n°2010-02 du 1^{er} avril 2010 portant délégation de signature à M. Jean HOUBEAUT, Directeur de l'action territoriale de santé ;

Vu l'arrêté n° 2010-03 du 1^{er} avril 2010 portant délégation de signature à Mme Marie-Pia ANDREANI, Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de soins ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- M. Franck COTE, pharmacien général de santé publique, responsable de l'inspection régionale de la pharmacie ;
- Mme Christine CADILLAC, pharmacien inspecteur de santé publique ;

À l'effet de signer, à l'exclusion de tous les actes et décisions, tous documents et correspondances divers dans les domaines relevant de leurs attributions propres, pour les compétences qu'ils exercent pour le compte de la direction de l'action territoriale de santé et la direction de l'organisation et de la qualité de l'offre de soins dans le respect des champs de délégation stipulés dans les arrêtés visés supra.

Article 2 : Le Directeur général adjoint, le Directeur de l'action territoriale de santé et la Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de soins, sont chargés en ce qui les concernent de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse du Sud.

Ajaccio, le 28 avril 2010

Le Directeur général

Signé

Dominique BLAIS